



2024 - 009

Bras, le 15 janvier 2024

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande Monsieur ROUVIER Thomas, Entreprise BATISUD83, en date du 15 janvier 2024, sise 594 avenue des cinq ponts 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public pour le stationnement d'un fourgon-benne au n°23 rue Henri Fabre à BRAS (Var) du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 09 février 2024 inclus,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité et de tranquillité publique pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : Du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 09 février 2024 inclus, une camionnette-benne sera autorisée à stationner à hauteur du n°23 rue Henri Fabre. Le véhicule ne devra en aucun cas entraver la circulation afin de laisser le passage à tous véhicules dont les gros gabarits.

Article 2 : Le fourgon-benne ne devra en aucun cas dégrader les revêtements et aménagements de la voirie (jardinières, plantations). Des panneaux de signalisation réglementaire devront être mis en place par le pétitionnaire du chantier, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

Article 3 : Monsieur ROUVIER Thomas, sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Article 4 : La chaussée et les trottoirs devront être nettoyés de tous gravats.

Article 5 : Les agents de police municipale de BRAS, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur ROUVIER Thomas, entreprise BATISUD83.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS.

Le Maire,
Franck PERO

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

